



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
Fax : 03 27 98 45 22  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

## Arrêté municipal d'autorisation de stationnement de benne face au 90, rue de Montigny

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 16/08/2021, par Madame Karima CHAHID, 90, rue de Montigny 59287 LEWARDE afin de stationner une benne face à son habitation.

### Arrêté

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame CHAHID est autorisée à stationner une benne sur le trottoir face au 90 rue de Montigny à Lewarde.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit ou restreint du mardi 17 au jeudi 19 août 2021, face au N°90, rue de Montigny à Lewarde, pendant la présence de la benne. La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

**Article 3 :** Le permissionnaire à la charge de la signalisation de la benne dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

**Article 4 :** Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

**Article 5 :** Aussitôt après l'achèvement du déménagement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

**Article 6 :** Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Madame CHAHID.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 16 août 2021

Denis MICHALAK  
Maire de Lewarde

